



# CLUB INFORMATIQUE EDUCATIF LAURENTIN C.I.E.L

## COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 MAI 2023

Le 24 mai 2023, à la salle Marinade, les adhérents du club C.I.E.L LAURENTIN se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire en présence de Monsieur Michel FONVIELLE, et de Madame Marlène GUBERT-OETJEN, tous deux Adjointes à la Mairie de Saint Laurent de la Salanque.

A 18 h 30 le Bureau constate que le quorum est atteint par 52 personnes présentes ou représentées. Le Président, Monsieur Serge GARNIEL ouvre la séance en demandant que tous les téléphones portables soient éteints. La Secrétaire de séance est Madame Maryse GOMEZ.

Le Président souhaite la bienvenue aux adhérentes et adhérents, aux animatrices et animateurs, aux sympathisants, à l' élu présent Adjoint au Maire.

### **ORDRE DU JOUR**

Approbation des Statuts	VOTE
-------------------------	------

Mesdames, messieurs, les adhérentes et adhérents, les animatrices et animateurs, les sympathisants, Monsieur l'Adjoint au Maire, bonjour.

Le quorum étant atteint par 52 présents ou représentés, cette Assemblée Générale peut commencer.

Merci de rallumer vos portables à la fin de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Nous évoquerons : l'approbation des Statuts,

Le Président explique à l'assemblée le but de cette Assemblée Générale Extraordinaire, l'association ayant modifié ses Statuts.

Tous les termes concernant les personnes physiques valent pour les adhérents féminins et masculins, ce qui implique la non utilisation de l'écriture inclusive. La lecture des articles modifiés a été faite lors de l'assemblée, donc les modifications ont été soumises aux adhérents.

Les statuts sont soumis au vote de l'Assemblée : ils sont approuvés à l'unanimité.

La séance de l'Assemblée Générale est close à 18 h 45.

Le Président,  
Serge GARNIEL



La Secrétaire,  
Maryse GOMEZ



*Les actions ayant pour but de contester les décisions de l'Assemblée Générale doivent être introduites par les adhérents opposants ou défailants dans un délai d'un mois à compter de la remise de ce procès-verbal.*

Siège social :

66250 SAINT LAURENT DE LA SALANQUE

☎ 06 68 33 92 96

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et les textes subséquents